PRÉFECTURE DE POLICE

PRÉFECTURE DE POLICE
Service de la Communication

Facilitez vos démarches,

renseignez-vous avant de vous déplacer

Pour obtenir une information ou connaître l'adresse du point d'accueil le plus proche de chez vous (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) :

www.prefecturedepolice.fr

Standard :
. 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73

Démarches administratives :
(CNI, passeports et permis de conduire)
. 01 58 80 80 80 (du lundi au vendredi, de 9h à 16h)

Serveur vocal
. 08 91 01 22 22 (serveur vocal, 0,225Đ la minute)

Service des objets trouvés
. 0 821 00 25 25 (0,12 Đ la minute)

Application mobile Préf.Police
Localisation d'un véhicule en fourrière, coordonnées des services de police, objets trouvés et démarches administratives. Téléchargement gratuit sur Apple Store, Androïd Market et Mon Windows phone.

Informations valables au 01 08 2013 sous réserve de modifications ultérieures

CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ

La sécurité de nos enfants en voiture



Préfecture de police - Service de la communication
ppservicecom@interieur.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Chaque année, plusieurs milliers d'enfants meurent ou sont grièvement blessés en voiture.

Dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel. Il faut se souvenir que 40% des accidents mortels se produisent sur des trajets courts (moins de 3km).

Dès la naissance de l'enfant, les premières notions de sécurité surgissent.

Quel siège auto choisir ?
Quelles sont les normes en vigueur ?
Que dit la loi en cas d'infraction ?

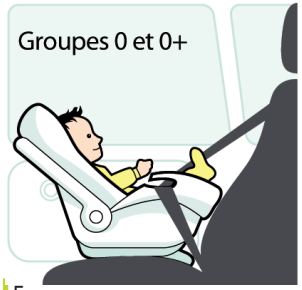
VOUS VOYAGEZ AVEC UN ENFANT DE MOINS DE 10 ANS ?

Celui-ci doit obligatoirement être transporté à des places équipées de ceinture, dans un siège adapté à son âge, sa morphologie, son poids et prochainement à sa taille. Il existe 5 groupes de dispositifs de retenue correspondant au poids de l'enfant. La qualité de protection des différents dispositifs est certifiée par une homologation officielle et conforme à la norme européenne la plus récente ECE 44/4.
La prochaine norme, la **R129** entrée en vigueur le 9 juillet 2013 pour les sièges à harnais puis, généralisée aux réhausseurs en 2014, imposera une accroche Isofix : aucun siège ne pourra plus être retenu par les seules ceintures de sécurité.

Groupe à la norme européenne	Poids	Age approximatif	Taille	Consignes sécuritaires
Groupe 0	0 – 10kg	Entre 0 et 6 mois	Jusqu'à 70 cm	Installer le siège dos à la route, airbag désactivé.
Groupe 0+	0 – 13kg	Entre 0 et 15 mois	Jusqu'à 80 cm	Installer le siège dos à la route, airbag désactivé.
Groupe 1	9 – 18kg	Entre 9 mois et 4 ans	Jusqu'à 1 mètre.	Installer le siège à l'arrière.
Groupe 2	15 – 25kg	De 4 à 10 ans	Jusqu'à 1m50	Installer le siège à l'arrière.
Groupe 3	22 – 36kg	De 4 à 10 ans	Jusqu'à 1m50	Installer le siège à l'arrière.

LA CLASSIFICATION

Groupe 0 : de la naissance à 10 kg (1)



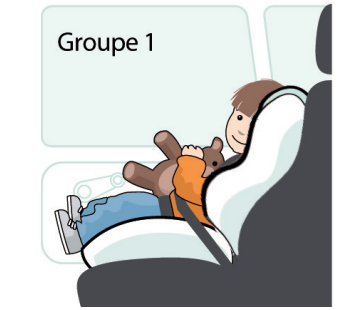
Le siège est placé dos à la route à l'avant ou à l'arrière de la voiture. L'enfant bénéficie d'une protection maximale en cas de choc frontal. Les nourrissons peuvent aussi être installés dans un lit nacelle, disposé parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixé par des sangles aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.

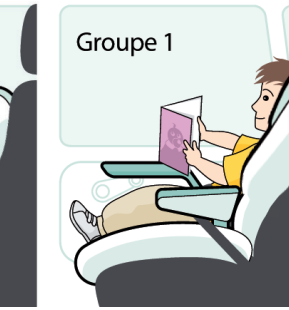
(1) jusqu'à 15 mois selon la norme R129 (i-size)

Groupe 0+ : de la naissance à 13 kg (1)

Plus imposant que le siège précédent, ce siège du groupe 0+ permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée. Il doit être installé dans les mêmes conditions que le siège du groupe 0.

Groupe 1 : de 9 kg à 18 kg

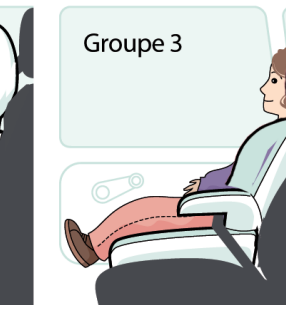




L'enfant se tient bien assis et peut résister aux forces qui le propulsent vers l'avant lors d'un freinage. Il peut donc être installé dans un siège doté d'un harnais ou dans un siège avec tablette de protection se fixant aux deux points d'ancrage de la ceinture médiane.

Groupe 2 (15 à 25 kg) et groupe 3 (22 à 36 kg)





Lorsque la taille et la corpulence le permettent, l'enfant peut être installé dans un siège avec dossier. Évitez les réhausseurs qui n'apportent pas de protection en cas de choc latéral.

LE NON-RESPECT DE LA LOI PEUT ÊTRE SANCTIONNÉ PAR UNE CONTRAVENTION DE QUATRIÈME CLASSE, ALLANT DE 90 À 750 EUROS.

(1) jusqu'à 15 mois selon la norme R129 (i-size)

LA PROCHAINE SIGNALÉTIQUE DE LA NORME R129

la mention ECE R129 signale la nouvelle norme, baptisée i-Size

Les sièges i-Size se repèrent à ce logo

Les étiquettes d'un siège i-Size (forcément Isofix) n'indiquent que la taille de l'enfant auquel il est destiné (ici un bébé de 40 à 85 cm, soit jusqu'à 18 mois environ)



Sur l'emballage, fini les groupes de poids 0+, 1, 2 ou 3. À la place figurera une mention du type «Dispositif convenant à des enfants dont la taille est comprise entre x et y cm».

Ce logo indique que la position dos à la route est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 mois.



QUELQUES CONSEILS

- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule, sauf si les places arrière ne sont pas équipées de ceinture,
- Lorsqu'un enfant voyage à l'avant, installé dans un siège auto adapté à son poids ou à sa taille (norme R129), l'airbag du siège passager doit obligatoirement être désactivé.
- N'utilisez pas de dispositif susceptible de détendre la ceinture : vous diminueriez son efficacité et risqueriez des traumatismes en cas de choc,
- Au cours d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle, qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas maintenu par un système de sécurité adapté,
- Deux enfants ne peuvent pas partager une même place,
- Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes (ECE 44/4 et progressivement R129).

Enfin, ne posez AUCUN objet sur la plage arrière. Le risque de blesser les passagers de la voiture en cas de brusque freinage est trop important.

IL FAUT IMPÉRATIVEMENT CHANGER LE SIÈGE APRÈS UN ACCIDENT. EN EFFET, IL EST FORT PROBABLE QUE LE SYSTÈME DE RETENUE CHOISI AIT PERDU DE SON EFFICACITÉ AU COURS DU CHOC.